



Sommaire du N° 144 novembre 2017

Page 1 : conseiller prud'homal, congrès, Salaires, sexisme et harcèlement sexuel

Page 2 : CCE, Paritaires **Pages 3 et 4 :** Solidaires Informatique syndiquez-vous



Enfin un conseiller Prud'homal chez GFI...



Patrice Bouvet consultant Gfi-Progiciels a été officiellement désigné conseiller Prud'homal. Cela représente une réelle opportunité en termes de conseil et de protection pour nos salariés GFI. Votre section syndicale **Solidaires Informatique (SUD Groupe GFI)** se met à la disposition de ses adhérents et des salariés pour étudier votre situation, vous conseiller, et vous accompagner dans toute démarche de protection de vos droits dans l'entreprise.

CONGRES SUD Groupe Gfi

La démocratie n'est pas une illusion au sein de notre syndicat.

Vendredi 29 et samedi 30 septembre, se déroulait l'assemblée générale de la section SUD Groupe GFI à Saint Denis.

L'occasion de préparer le congrès de Solidaires Informatique de fin octobre, de préparer les mobilisations à venir et notamment du 16 novembre sur la loi travail et la convergence avec les luttes du secteur public, des étudiants et lycéens, ainsi que des retraités.

2 jours de débats qui ont permis au consensus de définir la stratégie de la section, les revendications à porter, les axes d'amélioration de son fonctionnement, le renouvellement du bureau, ...

NOS SALAIRES et le Budget Sécurité Sociale

Fin octobre, l'assemblée nationale vote le budget de la "Sécu". La suppression des cotisations maladie et chômage, contrebalancée en partie par la hausse de la CSG aurait pour effet mécanique d'augmenter d'environ 1,5% nos salaires en 2018.

En paritaire, lors des négociations salaires, devant la faiblesse des augmentations prévues, la direction se réfère à la faiblesse de l'inflation, pour justifier une enveloppe de 1,5 % en 2017.

La direction, osera-t-elle, prévoir 0% d'augmentation pour 2018, puisque l'état l'a fait pour elle?

Mobilisation

16/11

Grève

Union syndicale
Solidaires

Lutte contre le sexisme, le harcèlement sexuel

Une mobilisation sans précédent a eu lieu ces derniers jours sur les réseaux sociaux contre l'une des formes du sexisme : le harcèlement sexuel. L'ampleur des témoignages démontre ce que nous savons depuis longtemps : plus le sexisme est quotidien et toléré, plus les prédateurs se sentent tout permis ! Et ils restent trop nombreux à considérer que le corps des femmes est leur objet, qu'un « non » à leurs « avances » signifie en fait un « oui », qu'elles n'avaient qu'à pas s'habiller comme ça... pour en rester à des exemples qu'on entend encore trop souvent !

L'ampleur des témoignages montre aussi que c'est le plus souvent l'omerta et l'impunité qui priment et cela doit enfin cesser !

Voici des outils et articles utiles pour se mobiliser et répondre aux sollicitations des salarié-es sur ces questions

<http://sudgfi.fr/images/documents/fiches/F25BisSolidairesHarcèlementsexuel.pdf>

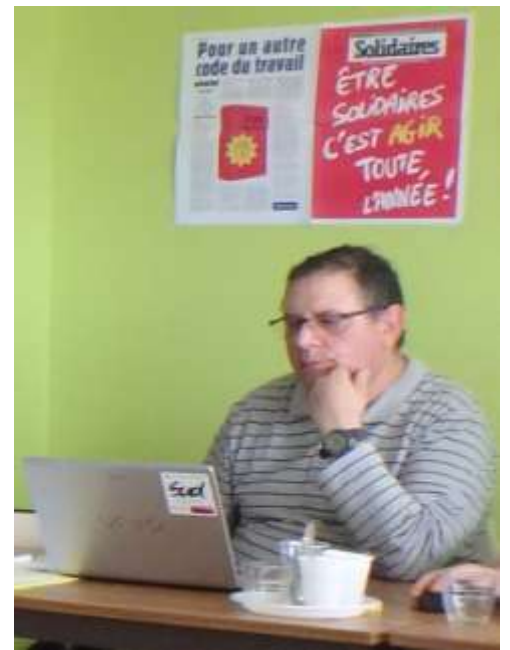
RENOUVELLEMENT au CCE

Francesco Propato est parti en retraite le 1er novembre, nous saluons son engagement syndical dans l'entreprise Gfi depuis plus de 15 ans, aussi bien au niveau de l'UES en tant que secrétaire du CCE, et dans d'autres fonctions, qu'à Gfi Progiciels, au niveau du CE.

Le rôle de secrétaire du CCE est repris par Alexis Zadounaisky, et celui de secrétaire adjoint devenu vacant par Patrick Demay. Christophe Baudry rentre à la COMECO, Pascal Guillaume à la commission mutuelle, et Nadira Zéroual représentante du CCE à l'AG.

De plus Patrice Bouvet est nommé provisoirement DS pour Progiciels en attendant sa nomination par les adhérents concernés.

**Je vous disais bien que Francesco savait s'engager !
et agir!**



NEGOCIATION PARITAIRE 2ème réunion d'octobre

Cette réunion a porté sur le droit à la déconnexion. Le principal message qu'il faut en tirer :

- ☞ Le cadre horaire de travail est de 7h30 à 20h30 du lundi au vendredi. Hormis les astreintes et le travail atypique, votre temps de travail effectif se situe dans ce cadre, il est normalement de 37h, voire 38h30 pour les modalités 2, durant lesquelles vous êtes à la disposition de votre employeur.
- ☞ En dehors de ce temps de travail effectif, vous ne devez pas répondre aux sollicitations de votre manager, qu'elles arrivent par mail ou par téléphone.
- ☞ Vous ne répondez pas aux mails quand vous êtes chez vous.
- ☞ Vous êtes en congés : laissez un message d'absence en donnant votre date de retour.
- ☞ On ne vous prévient pas le vendredi soir, pour démarrer une mission le lundi. De toute façon une mission se prépare et vous devez avoir un ordre de mission complet avant de partir.

Une information sur le droit à la déconnexion aux outils numériques sera envoyée à tous les salariés, sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre, et les managers suivront un module spécifique lors de la formation. Ne laissez pas votre vie professionnelle empiéter sur votre vie personnelle et familiale

**Aussi ne vous laissez pas intimider, les cas dits "graves, urgents ou importants",
c'est au manager de les prévoir, et ce n'est pas à vous
d'endosser en dehors de votre temps de travail, son manque d'anticipation.**

Au final, la proposition d'accord de la Direction ne reprend que très peu nos revendications et ne règle pas les problèmes récurrents liés à la déconnexion. Nous avons par exemple été une nouvelle fois sollicités par une salariée qui nous demandait comment réagir suite à un appel de son manager pendant des RTT-E à 19h30, et qui lui demandait de se rendre à un rendez-vous le lendemain pour un entretien client ! Qu'est-ce qui finalement interdira, avec cet accord, à ces managers de récidiver ?

La signature de cet accord sur le droit à la déconnexion sera soumise prochainement au vote de nos 195 adhérents, conformément à nos statuts.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre

Marc AUBERTIN (DSC)	06 70 40 47 88	Henri BŒUF (Rhône-Alpes)	06 11 40 68 31
Vincent BRACCHETTI (GFI IP)	06 70 49 84 93	Laurent CALVET (GFI IP)	06 32 05 00 92
Geneviève DELJOUGLA (Sud-Ouest)	06 60 63 70 98	Didier LASSISSI (IDF)	06 32 53 32 88
Laure NETZ (Méditerranée)	06 09 34 78 20	Anne OURY (Ouest)	06 30 49 67 67
Patrice BOUVET (Progiciels)	06 09 59 74 87	Régis SCHAFFRAN (Nord)	06 52 06 49 98
Patrice SCHIFFLI (Est)	06 04 17 12 05	Philippe TAAR (IDF)	06 74 24 15 73
Nadira ZEROUAL (IDF)	06 03 52 71 67		

Des organisations patronales très puissantes

A quoi bon se syndiquer ? Dialoguer directement avec son patron n'est-il pas mieux que de recourir à des syndicats conflictuels ? Souvent, ces questions nous sont posées. Le patronat, lui, ne s'embarrasse pas de tels scrupules et se montre très organisé.

Ainsi, le mouvement des entreprises de France (MEDEF) revendique 750 000 entreprises adhérentes et est implanté sur tout le territoire ainsi que dans l'ensemble des secteurs économiques : à ses moyens importants (40 millions d'euros de budget et 190 salariés) s'ajoutent ceux des 155 MEDEF territoriaux et 85 Fédérations patronales. Sa branche métallurgie (UIMM) a, pendant de nombreuses années, entretenu une caisse noire pour casser des grèves ou corrompre des élus des salariés, du propre aveu d'un ex-dirigeant condamné pénalement, selon lequel l'argent liquide permettait de « fluidifier les relations sociales ». Son influence est telle que la presse s'est faite l'écho d'amendements législatifs intégralement rédigés par l'UIMM et repris mot pour mot par certains parlementaires...

L'association française des entreprises privées (AFEP), quant à elle, rassemble les 100 plus grands groupes privés du pays. Doté d'un budget de 6.5 millions d'euros, il fait du lobbying auprès des autorités françaises à Paris et auprès du parlement et de la commission européenne à Bruxelles.

Le patronat a aussi un accès privilégié aux médias, lesquels sont, pour la plupart, détenus par des grands groupes (Bouygues, Dassault...)

Dans notre secteur d'activité, le syndicat patronal **SYNTEC**, affilié au MEDEF, offre aux entreprises adhérentes de nombreux services, tels que : consultations juridiques gratuites sur demande auprès des meilleurs cabinets en droit social et aussi...une assurance pour les risques de condamnations judiciaires aux prudhommes (sic).

A nous aussi de nous syndiquer : si nous ne défendons pas nos droits, qui le fera pour nous ?



« Les syndicats ne représentent pas les salariés » : FAUX

Un argument revient souvent : il n'y a que 8% de syndiqués en France. En réalité le chiffre est de 11% (19,8% dans la fonction publique et 8,7% dans le privé). Pour appuyer leur discours, les anti-syndicalistes mettent parfois en avant le taux de salariés syndiqués à la CGT, à savoir 3% : vous voyez les syndicats ne représentent qu'eux ! **Pourtant, il y a, au total, 5 fois plus de syndiqués que d'adhérents à des partis politiques** : 3 millions contre 0.57 million. Or, vous n'entendrez jamais dire : « moins d'1% de la population adhère à un parti, ils ne représentent rien ». Au contraire, on juge leur « légitimité » au regard de leur score électoral. Mais on oublie que les syndicats, tous les 4 ans, doivent, dans chaque entreprise, faire la preuve de leur représentativité à l'occasion des élections professionnelles.

Pierre Gattaz : « J'ai quitté un pays communiste, la France, pour venir dans un pays libéral, la Chine ! »

Le président du MEDEF, le 1^{er} novembre 2016, à l'occasion d'un déplacement en Chine, a publiquement vanté le modèle chinois en matière de législation du travail, alors que le travail des enfants y est pratiqué et que la dignité humaine est trop souvent bafouée dans les ateliers (salaires de misères, suicides en série sur le lieu de travail, journées interminables...). Voilà ce que le patronat français ferait de nous s'il n'y avait pas de syndicat. La seule limite à l'exploitation, c'est la résistance à l'exploitation

Chez Solidaires, le syndicat, c'est vous, c'est nous !

A Solidaires, nous pratiquons **l'autogestion** et appliquons jusque dans nos structures le mode de fonctionnement **démocratique** que l'on revendique dans l'entreprise. N'obéissant pas à un secrétaire général ou un président qui ferait office de patron, **chaque syndicat et chaque section syndicale est autonome dans sa gestion**. Les décisions se prennent au consensus et, à défaut, à la majorité des 2/3.

Ainsi, ce sont bien les adhérents qui construisent le syndicat puis déterminent quotidiennement et collectivement sa politique, son fonctionnement ainsi que ses orientations.

Plus forts et offensifs sont les syndicats, plus avantageux sont nos droits !

Le monde syndical est traversé par deux courants : l'un dit « réformiste » (CFDT, CFTC, CGC, UNSA) et l'autre qualifié de « syndicalisme de lutte » (CGT, FO et Solidaires).

Le discours dominant entend opposer aux premiers, les « raisonnables », qui « ont les pieds sur terre », savent négocier aux seconds qui seraient des « jusqu'au-boutistes », incapables de négocier et de voir plus loin que leur grève. Les réformistes seraient les plus à même de défendre les intérêts des travailleurs et leur obtenir de nouveaux droits dans une logique « gagnant-gagnant » avec les organisations patronales. Les pragmatiques contre les utopistes.

Or, à y regarder de près, l'on observe que les conventions collectives les plus avantageuses pour les travailleurs (la convention de la métallurgie, par exemple) ont été signées dans des branches où les syndicats de lutte sont majoritaires et les réformistes minoritaires. A contrario, les conventions les moins favorables pour les salariés s'observent là où les réformistes détiennent la majorité en matière de représentativité, se trouvant dès lors libres de signer les accords qu'ils souhaitent avec le patronat.

Ainsi, dans notre branche dite « Personnel des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils », la convention collective est tellement minimaliste en termes d'avantages sociaux pour les salariés qu'elle est, dans le langage courant, appelée « Convention SYNTEC », du nom du syndicat patronal du secteur. Les syndicats de salariés qui l'ont signée sont : CFTC, CFDT et CGC.

En réalité, pour avoir une bonne convention collective, il faut des syndicats forts en offensifs, qui mettent en place un rapport de force et ne comptent pas uniquement sur la tant attendue bienveillance patronale.

Les valeurs de l'Union Syndicale Solidaires

Nous pratiquons un syndicalisme de lutte et proposons des alternatives au néo-libéralisme. Nous agissons non seulement dans l'entreprise mais également au-delà pour défendre les intérêts des travailleurs -qui ne sont pas ceux des actionnaires- ainsi que notre vision de la société, au sein des mouvements alternatifs.

Altermondialisme, écologie, dignité humaine (soutien envers les réfugiés, égalité des droits entre travailleurs français et étrangers, conditions de travail respectueuses de la personne...), droit à la santé, antiracisme, féminisme sont des valeurs qui guident nos actions et nos revendications.

L'histoire du mouvement social nous apprend que c'est par les luttes, dont la grève, que les acquis sociaux qui font le ciment de notre modèle ont été arrachés : congés payés, retraites, fonction publique, libertés syndicales, comités d'entreprise, salaire minimum...Le patronat, qui pourtant vante sans cesse « le dialogue social », les a cédés sous le seul poids de la rue et non pas à l'occasion de discussions argumentées avec les « partenaires sociaux », dont il s'était opposé à l'entrée dans l'entreprise au travers des sections syndicales.

La négociation sans rapport de force est vouée à l'échec pour les travailleurs.

L'action syndicale au quotidien !

Nos militants sont à vos côtés dans les entreprises pour vous soutenir dans toutes les problématiques que vous pouvez rencontrer : du simple conseil juridique à l'assistance lors des procédures disciplinaires ou de licenciements, en cas de simple conflit avec la hiérarchie jusqu'aux situations de discrimination, harcèlement, placardisation...

Mais notre syndicalisme ne se limite pas à cela : nous ne sommes pas un « syndicalisme de services », auquel les adhérents souscriraient tels des clients – à ce titre, nous défendons tous les salariés sans distinction selon qu'ils soient ou non syndiqués.

Notre objectif est d'organiser la solidarité entre les travailleurs pour instaurer une organisation du travail démocratique, respectueuse de la dignité, de la santé et de la vie personnelle de chaque salarié. Communications à destination des salariés, réunions de sections, permanences et tournées syndicales : nous utilisons tous les outils pour fédérer les salariés et mener des actions collectives (grèves, manifestations, interpellation d'élus...)

Nous agissons également dans les instances de représentation du personnel où nous avons des élus et, si nécessaire, sommes à l'origine de procédures judiciaires pour faire valoir nos droits.